

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du mercredi 10 mai 2023 à 10 heures
en salle des Conseils du Centre administratif
Convoqué par courrier en date du jeudi 04 mai 2023

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Syamak AGHA BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ (a donné procuration à Marc HOFFSESS à compter du point 8), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER (a donné procuration à Carole ZIELINSKI à compter du point 1 jusqu'au point 7 inclus), Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Hervé POLESI (a donné procuration à Carole ZIELINSKI à compter du point 8), Owusu TUFUOR (a donné procuration à Patrice SCHOEPFF à compter du point 8 jusqu'au point 11 inclus), Soraya OULDJI (a donné procuration à Véronique BERTHOLLE pour le point 19 puis à compter du point 32), Abdelkarim RAMDANE (a donné procuration à Pierre OZENNE à compter du point 1 jusqu'au point 7 inclus, puis à compter du point 20).

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU, Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC (a donné procuration à Jean WERLEN à compter du point 19), Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI (a donné procuration à Joris CASTIGLIONE à compter du point 20 jusqu'au point 32 inclus), Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI (a donné procuration à Sophie DUPRESSOIR à compter du point 19), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Céline GEISSMANN (a donné procuration à Salah KOUSSA à compter du point 28), Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD (a donné procuration à Antoine NEUMANN à compter du point 13), Pierre JAKUBOWICZ, Alain JUND (a donné procuration à Floriane VARIERAS à compter du point 1 jusqu'au point 7 inclus), Christel KOHLER (a donné procuration à Nicolas MATT à compter du point 28), Aurélie KOSMAN (a donné procuration à Alain JUND à compter du point 19), Salah KOUSSA, Marina LAFAY (a donné procuration à Hamid LOUBARDI à compter du point 43), Hamid LOUBARDI (a donné procuration à Etienne GONDREXON à compter du point 8 jusqu'au point 15 inclus), Dominique MASTELLI (a donné procuration à Caroline BARRIERE à compter du point 5), Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA (a donné procuration à Alain FONTANEL à compter du point 8), Germain MIGNOT (a donné procuration à Yasmina CHADLI à compter du point 37), Antoine NEUMANN, Carmen PAOLONE, Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Françoise SCHAEZEL, Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN (a donné procuration

à Anne-Pernelle RICHARDOT à compter du point 7 jusqu'au point 9 inclus, puis à compter du point 15), Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN (a donné procuration à Christian BRASSAC à compter du point 5 jusqu'au point 7 inclus), Caroline ZORN (a donné procuration à Marie-Dominique DREYSSE à compter du point 1 jusqu'au point 6 inclus).

Etaient absents-es et excusés-es :

Mmes et MM. les Adjointes-es :

Christelle WIEDER (a donné procuration à Benjamin SOULET), Nadia ZOURGUI (a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI).

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Guillaume LIBSIG), Rebecca BREITMAN (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ), Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND), Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN), Isabelle MEYER, Serge OEHLER, Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER).

Etaient absents-es :

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Pascal MANGIN.

Secrétaire de séance : Mme Carmen PAOLONE

Au vu de l'appel nominal effectué par Mme Carmen PAOLONE, le quorum est atteint.

Service des assemblées
Secrétariat général

Lors de la lecture de l'ordre du jour :

- les points 4, 16, 17, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 38, 39 et 41 n'ont pas été retenus et ont été adoptés en début de séance ;
- les points 1 et 31 ont été retirés de l'ordre du jour par Mme la Maire et reportés à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 28, 32, 37, 40 et 42.

Ont également été transmis aux élus deux motions et quatre questions orales.

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN, hormis pour les points 10, 11, 12 et 13, pendant lesquels elle a quitté la salle du Conseil et a confié la présidence de séance à M. Syamak AGHA BABAEI (en donnant procuration à Mme Floriane VARIERAS).

Une suspension de séance a eu lieu de 13h35 à 13h37 pendant le point 8.

L'intégralité des délibérations adoptées le 10 mai 2023 et leurs annexes sont consultables à compter du 17 mai 2023 dans le recueil de délibération mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

..

- 1 Approbation d'un partenariat de solidarité avec la ville de Khmelnytskyi (Ukraine) dans le cadre d'une coopération quadripartite associant les villes jumelles de Dresde et Stuttgart et signature de la déclaration relative au 60ème anniversaire du Traité de l'Elysée proposée par l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe.**

Retiré de l'ordre du jour

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

- 2 Troisième génération du contrat local de santé de la ville de Strasbourg pour la période 2023-2027.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré :

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer le Contrat Local de Santé III ainsi que ses éventuels avenants et à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3 Attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré :

- décide :

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Jardin d'enfants Rudolf Steiner - Centre Européen d'éducation	10 930 €
2	Jardin d'enfants l'Envol - Institution protestante pour déficients auditifs - Le Bruckhof	6 442 €
3	Jardin d'enfants Les tout petits d'Alsace - Association les jeunes filles de St Maurice	24 833 €
4	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar - Fonctionnement	6 250 €
5	Jardin d'enfants Play group - Le cercle international	18 920 €
6	Jardin d'enfants Renouveau Gan Chalom	18 068 €
7	Association APEDI Alsace - Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis - Fonctionnement équipe mobile	10 000 €
8	Association APEDI Alsace - Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis - Mission ressource	3 000 €
9	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar - Investissement	573 €
10	Crèche parentale Baby-boom	1 371 €
11	Crèche parentale La petite bulle	4 530 €
12	Crèche parentale La luciole	5 983 €
13	Crèche parentale La chenille	1 248 €
14	Crèche parentale Les fripouilles	186 €
15	Crèche parentale Le petit prince	1 171 €
16	Crèche parentale La toupie	361 €
17	Crèche parentale La flûte enchantée	1 236 €
18	Crèche parentale La petite jungle	3 407 €
19	Crèche parentale La souris verte	4 068 €
20	Crèche parentale Les pitchoun's	404 €
21	Crèche parentale Le nid des géants	1 771 €
22	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) - Investissement	24 501 €
23	Centre socioculturel du Fossé des treize	477 €

24 Association Les p'tits petons 326 €

- d'imputer les subventions 1 à 8 d'un montant de 98 443 € au compte DE04 G/4213/65748 Programme 8025 dont le disponible avant le présent Conseil est de 2 507 439 €,
- d'imputer les subventions 9 à 24 d'un montant de 51 613 € au compte DE04/4213/20422 programme 7003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 110 000 €,
- de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Jardin d'enfants Rudolf Steiner	1 124 €
2	Jardin d'enfants Les tout petits d'Alsace	528 €
3	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar	107 €
4	Crèche parentale La farandole	10 696 €

- d'imputer cette recette d'un montant de 12 455 € au compte DE04 G/64/773.

Adopté. Pour : 38 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 19 voix
(détails en annexe)

4 Attribution d'aides financières aux jeunes dans le cadre des Ateliers de projet.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer, au titre du budget 2023, à Gabriel BARTHEL, référent de l'Atelier de projet : « Les étoiles sous mes bleus » une subvention d'un montant de 3 300 euros.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur la ligne AS11D – nature 65748, dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 23 000 euros.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la notification de subvention et l'arrêté correspondant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

5 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville hospitalière.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1.Centre Communal d'Action Sociale	2 312 000 €
------------------------------------	-------------

- d'imputer la subvention 1 d'un montant de 2 312 000 € comme suit :
 - 1 956 000 € au compte AS10A – 657362 – 420 – prog. 8000 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 956 000 €,
 - 356 000 € au compte AS00E-657362-420 dont le disponible avant le présent Conseil est de 356 000 €,

2.Fédération du secours populaire français du département du Bas-Rhin	25 000€
3.Centre social protestant	13 000 €
4.Croix rouge française	6 000 €
5.Home Protestant	75 000 €
6.Fédération de charité Caritas Alsace	10 000 €
7.Plate-forme de solidarité de Strasbourg Neudorf	3 500 €
8.Fondation Vincent de Paul - Escale Saint-Vincent	12 300 €

- d'imputer les subventions de 2 à 8 pour un montant total de 144 800 € au compte 420-65748-progr 8078-AS10A dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 142 060 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

6 Réalisation d'une plaine des sports dans le cadre du projet de quartier des Deux Rives et Port du Rhin de la ZAC des Deux Rives : mise à disposition au profit de la Ville de Strasbourg, par contrat de prêt à usage, d'un terrain métropolitain situé rues Lina Ritter/des Cavaliers à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve d'une validation par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg lors de l'une des prochaines séances, la mise à disposition à titre gratuit, au profit de la Ville de Strasbourg, par la conclusion d'un contrat de prêt à usage, pour une durée de douze ans à compter de sa signature, d'une partie du terrain métropolitain cadastré sur la commune de Strasbourg lieudit rue du Rhin Napoléon section HX n°332/49 pour une superficie de 45,74 ares sur une contenance totale de 169,04 ares en nature de sol, en vue de son aménagement en Plaine des Sports,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

7 Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Site patrimonial remarquable de Strasbourg (SPR) : avis du Conseil municipal sur sa révision-extension (art. L.5211-57 du CGCT).

Le Conseil, vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.313-1 à L.313-3, L.313-11 à L.313-15 et R.313-1 à R.313-22 dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, vu le Code du patrimoine, notamment les articles L.641-1, L.641-2 et D.641-1 dans leur rédaction antérieure à la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-57 et L. 5217-2, vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016, modifié et révisé, et notamment son Projet d'Aménagement et de Développement durables, vu le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Strasbourg approuvé par décret en Conseil d'État le 1er février 1985, vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2009 approuvant la révision du PSMV, vu la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg du 15 avril 2011 demandant la prescription de la révision-extension du PSMV de Strasbourg, vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission nationale des secteurs sauvegardés à la demande de révision – extension du PSMV de Strasbourg du 30 juin 2011, vu les arrêtés préfectoraux du 21 novembre 2011 et du 7 décembre 2011 prescrivant la révision-extension du PSMV de Strasbourg et fixant les modalités de la concertation, vu la désignation par la Préfète de la chargée d'étude Mme Camille ANDRE en date du 20 février 2020, vu la concertation qui a eu lieu tout au long de l'élaboration du document et le bilan de la concertation préalable, vu le vote à l'unanimité du bilan de la concertation préalable et du projet de PSMV par la Commission locale du Site patrimonial de Strasbourg le 6 décembre 2021, vu l'approbation par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 4 février 2022, sur avis favorable du Conseil municipal de Strasbourg en date du 31 janvier 2022, du bilan de la concertation et du projet de PSMV, vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale de ne pas soumettre à évaluation environnementale la révision-extension du PSMV du SPR de Strasbourg, en date du 3 mars 2022, vu les avis favorables de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg (30 août 2022), du bureau du SCOTERS (8 août 2022), de la Chambre de Métiers d'Alsace (5 septembre 2022) et les observations de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Métropole (31 août 2022), vu la décision du 12 juillet 2022 du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Daniel BEAUGUITTE, commissaire-enquêteur, vu l'arrêté préfectoral daté du 18 août 2022 soumettant à l'enquête publique le projet de PSMV du SPR de Strasbourg, vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 septembre 2022 au 21 novembre 2022 inclus, vu les modifications apportées au projet de PSMV suites aux observations émises lors de l'enquête publique et validées par le commissaire-enquêteur dans son rapport, conclusions motivées et avis (annexe 2), vu que l'ensemble de ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du PSMV, ni les orientations du PADD du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, vu l'avis favorable de la Commission locale du SPR de Strasbourg en date du 9 mars 2023, vu le dossier de PSMV, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- prend acte :
- du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur rendus le 6 janvier 2023, à savoir un avis favorable, assorti de 3 réserves et de 4 recommandations au projet de PSMV,

- de lever les trois réserves émises par le commissaire-enquêteur dans son avis, à savoir :
 - réduire à 35 % le taux du Secteur de mixité sociale,
 - définir le terme « programme » dans le lexique du règlement écrit du PSMV,
 - d'avoir vérifié la cohérence de la hauteur autorisée avec une modification demandée lors de l'enquête publique (1 rue du Bain aux Plantes),
- de suivre les quatre recommandations d'action émises par le commissaire-enquêteur dans son avis, à savoir :
 - rencontrer l'Unistra afin de présenter les réponses apportées dans le cadre du mémoire en réponse et co-construire les projets de l'Unistra,
 - continuer à travailler collégalement avec les services gestionnaires, notamment de l'Eurométropole et plus particulièrement du projet de la ruelle des Chanvriers,
 - continuer à travailler conjointement avec le TNS concernant leurs projets,
 - d'ajouter le terme « colombage » à la définition du « pan de bois » dans le lexique du règlement écrit du PSMV,
- émet un avis favorable au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du SPR de Strasbourg, tel qu'il a été modifié pour tenir compte de la consultation du public dans le cadre de l'enquête publique et tel qu'annexé à la présente délibération, y compris le détail des modifications apportées,
- prend acte que le PSMV sera approuvé par arrêté préfectoral, suite à l'avis du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre tout acte ou disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

8 Animaux en ville, Strasbourg s'engage : stratégie et plan d'actions 2023-2026.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la stratégie en faveur des animaux ci-avant exposée et son plan d'actions 2023-2026 tel qu'annexé à la présente délibération, construit en 2022 en concertation avec les différents services de la collectivité et les partenaires locaux, sous réserve du vote des crédits au budget annuel de chaque service concerné,
- décide l'engagement et l'imputation des dépenses correspondantes à ces actions sur les crédits ouverts au budget 2023,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution des actions indiquées dans le plan d'actions et à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Amendements au projet de délibération :

Rejetés. Pour : 7 voix – Contre : 42 voix – Abstention : 5 voix
(détails en annexe)

Projet de délibération initial :

Adopté. Pour : 51 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 11 voix
(détails en annexe)

9 Réalisation d'aménagements cyclables en site propre sur l'axe avenue de Colmar / route de l'Hôpital et l'axe Lazaret/ Dacheux/ Rathsamhausen/ Landsberg à Strasbourg : lancement d'une concertation préalable avec le public au titre du Code de l'urbanisme (avis du Conseil municipal - art. L.5211-57 du CGCT).

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à l'engagement par l'Eurométropole de Strasbourg d'une procédure de concertation préalable du public concernant l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur les axes Colmar/Hôpital et Lazaret/Dacheux/Rathsamhausen/Landsberg,

Cette concertation se traduira par :

- un évènement de lancement de la concertation permettant de présenter les grandes lignes du projet soit par le biais d'une réunion publique ou d'un forum citoyen,
- des communications diffusées dans la presse locale ainsi que par voie d'affichage à proximité du projet,
- la mise en place d'une page dédiée sur le site internet participer.strasbourg.eu avec éventuellement la mise à disposition d'un questionnaire, et dans tous les cas la possibilité pour le public de laisser des avis.

La période de concertation est prévue de juin à décembre 2023.

Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 7 voix
(détails en annexe)

10 Nœud multimodal des Forges : présentation du bilan de la concertation préalable avec le public (avis du Conseil municipal - art. L.5211-57 du CGCT).

Le Conseil, vu l'article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu les articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable au bilan de la concertation publique du projet de création du nœud multimodal des Forges, dont la synthèse est plus amplement exposée au rapport de la présente délibération et détaillée en annexe n°1.

- approuve l'engagement, par l'Eurométropole de Strasbourg, de la poursuite des études et procédures selon un programme et un cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre du projet qui intégreront les observations et avis émis par le public.

Adopté. Pour : 49 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix
(détails en annexe)

11 Ligue de Protection des Oiseaux d'Alsace (LPO-Alsace) : attribution de la subvention annuelle dans le cadre du partenariat 2021-2024.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'allocation de la subvention de fonctionnement conforme aux objectifs de gestion de la collectivité à l'association LPO-Alsace à hauteur de 5 000 € pour l'année 2023,
 - l'arrêté pour l'année 2023.

La proposition ci-dessus est à imputer sur les crédits ouverts sous le code AD01J, nature 6574, « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'arrêté ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne réalisation des objectifs de ce partenariat dans le respect de l'enveloppe précitée.

Adopté à l'unanimité

12 Association Le Comité scientifique Pro Anima : attribution d'une subvention.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention de 2 861 € à l'association Pro Anima, montant à imputer sur la ligne budgétaire Prog 8115 Nature 65748 AD01C,
- autorise la Maire à signer l'arrêté correspondant.

Adopté. Pour : 35 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 11 voix
(détails en annexe)

13 Aménagement d'un espace mémoriel à l'emplacement de l'ancienne synagogue : acquisition d'un volume auprès de la SERS.

Le Conseil, vu l'avis des domaines n°2022-67482-93260 en date du 18 janvier 2023, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve en vue du réaménagement du square de l'ancienne synagogue des Halles situé 2 quai Kléber :
 - l'acquisition du volume 51 ayant pour assise la parcelle cadastrée section 73 n°155/24 de 25,62 ares, propriété de la SERS, à l'euro symbolique,
 - la prise en charge des frais relatifs à l'esquisse de division en volumes ainsi que ceux relatifs à l'établissement de l'état descriptif de division et vente,
- décide la dépense de 1 €- (UN EURO), imputée sur la ligne budgétaire Fonction 824 – Nature 2111 – Programme 785 - AD03,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

14 Transactions amiables sur le territoire de la Ville de Strasbourg.

Le Conseil, vu la délibération (avis Chevènement) du Conseil municipal du 10 février 2020, vu la délibération (avis Chevènement) du Conseil municipal du 14 décembre 2020, vu la délibération modificative du Conseil municipal du 15 novembre 2021, vu la délibération n°V-2022-190 du Conseil municipal du 21 mars 2022, vu l'avis de la Direction du Domaine rendu le 08 septembre 2022, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

I. Vente de la parcelle appartenant à la Ville de Strasbourg cadastrée :

Commune de STRASBOURG

Rue de la Ménagerie

Section DR n°257 d'une surface de 3,08 ares,

Moyennant le prix total de 18 600 € (hors frais et taxes éventuels en sus à la charge des acquéreurs), soit un montant de 12 400 € inférieur à l'évaluation du service du Domaine, au profit de l'indivision ci-dessous désignée et selon la répartition financière, suivante :

- Monsieur Serge STREISSEL à hauteur de 50 %, soit 9 301 €,
- Madame Emmanuelle LEFEBVRE à hauteur de 16,67 %, soit 3 100 €,
- Mesdames Colette SCHUTT et Clarisse STOLTZ à hauteur de 16,67 %, soit une valeur de 1 150 € par co indivisaire, soit au total 3 100 €,
- Monsieur et Madame Audrey RIGAULT et Rafaël SANTOSUOSSO à hauteur de 16,66 %, soit une valeur de 1 549,50 € par co indivisaire, soit au total 3 099 €.

La signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 30 août 2023. Dans le cas contraire, le vendeur sera réputé délié de ses engagements envers l'acquéreur au titre des présentes.

Le terrain sera également grevé d'une servitude de passage, à la charge de la parcelle appartenant à la Ville de Strasbourg et objet de la vente, (fonds servant), permettant ainsi la desserte des parcelles privatives (fonds dominant) et cadastrées :

Commune de Strasbourg (fonds servant)
Rue de la Ménagerie
Section DR n° 257 de 3,08 ares

Au profit des parcelles privatives (fonds dominants)
Commune de Strasbourg
Rue de la Ménagerie
Section DR n° 568 de 0,54 are
Section DR n° 567 de 1,68 are.

La présente vente sera également assortie d'une interdiction de revente, ceci dans un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable du Conseil municipal de la Ville de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier.

En cas de cession(s) agréée(s) par le Conseil municipal dans le délai de 10 ans, cette obligation sera transférée à la charge de tout sous-acquéreur durant ce même délai.

Les acquéreurs prendront le bien en l'état sans garantie particulière de la Ville de Strasbourg tenant à l'état du sol, du sous-sol, (à raison des fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien.

Les acquéreurs supporteront les servitudes de toute nature pouvant grever le bien.

Le terrain objet des présentes sera intégralement grevé d'une servitude de non aedificandi. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au livre foncier.

Ces ventes sont consenties par le Conseil aux prix inférieurs à l'évaluation du service du Domaine. Cet abattement est justifié par les servitudes non aedificandi qui grèvent les parcelles vendues.

II. Délibérations modificatives

1) Modification des conditions de la vente dans le projet Rue Bourson au Neuhof.

Les modifications des conditions de la vente par la Ville de Strasbourg au profit de la Société TRIANON RESIDENCES, en ce qu'elle concerne le projet d'habitat participatif porté par Habitat de l'Ill de la parcelle cadastrée :

Ban de Strasbourg
Lieudit Rue des Coquelicots
Section IT n° 352/71 d'une contenance cadastrale de 09 ares 10 centiares

Ladite parcelle propriété de la ville de Strasbourg.

en ce qu'elles portent uniquement sur le point suivant :

Conditions particulières tenant aux prix de sortie :

La clause stipulant que l'acquéreur s'engage à vendre les logements (s'agissant de

l'accession participative) au prix moyen maximal de 2 778,00 € HT par m² de SHAB, hors annexes (contre 2 592,96 par m² de SHAB hors annexes dans la délibération de novembre 2021).

2) Modification des conditions de la vente d'un terrain rue Rischoffer à Strasbourg.

Les modifications des conditions de la vente par la ville de Strasbourg au profit de la Société PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE (ou toute autre personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations sur autorisation écrite du vendeur) des parcelles cadastrées :

Ban de Strasbourg
Lieudit Chemin du Schulzenfeld
Section IH n° 240/7 de 02 ares 56 centiares

Ban de Strasbourg
Lieudit Rue Richshoffer
Section IH n° 265/2 d'une contenance cadastrale de 30 ares 45 centiares

Soit une emprise foncière d'une contenance totale de 33 ares 01 centiares, en ce qu'elles portent uniquement sur le point suivant :

Conditions particulières tenant aux prix de sortie :

La clause stipulant que l'acquéreur s'engage à vendre les logements au prix maximal de :

- s'agissant de l'accession libre au prix moyen maximal de :
- 3 960 € par m² de SHAB hors annexes (contre 3 210 € par m² de SHAB hors annexes dans la délibération du 15 novembre 2021,
- s'agissant du logement locatif social au prix moyen maximal de:
- 2 250 € par m² de SHAB hors annexes (contre 2 184 € par m² de SHAB hors annexes dans la délibération de novembre 2021).

3) Secteur Strasbourg-Neuhof : modification du montant d'une subvention allouée par la Ville dans le cadre de revente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la société Habitation Moderne de l'immeuble sis 41, route d'Altenheim à Strasbourg.

Dans le cadre de la vente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la Société Habitation Moderne d'un bien dont l'Eurométropole est propriétaire sis 41 Route d'Altenheim à Strasbourg-Neuhof (67100), cadastré comme suit :

Ban de Strasbourg
Lieudit Route d'Altenheim
Section IS numéro 131/42 d'une contenance cadastrale de 10 are 44 centiares

Soit une contenance cadastrale totale de 10 ares 44 centiares.

La vente se réalisera au prix de vente actualisé déduction faite de l'abattement, pour le prix de vente de 423 411,42 €.

La présente délibération modifie la délibération du 21 mars 2022 uniquement en ce qui concerne le montant de la subvention allouée au titre du dispositif de participation financière par la ville de Strasbourg pour la réalisation de logements locatifs sociaux. Ledit montant de subvention est ainsi porté à la somme de 40 000 € (au lieu de 12 000 € dans la délibération de 2022).

Les autres conditions des délibérations visées restent inchangées.

- décide :
 - l'imputation de la recette d'un montant de 18 600 € (dix-huit mille six cent euros) sur la ligne budgétaire de la Ville de Strasbourg, service AD03, fonction 820, nature 775,
 - l'imputation de la dépense d'un montant de 40 000 € sur la ligne budgétaire: fonction 824, nature 204 182 programme 7055 service AD03,
- autorise :
 - la vente du terrain sis rue de la Ménagerie à Strasbourg au prix inférieur à l'évaluation du service du Domaine, soit une valeur de 12 400 € (douze mille quatre cent euros).
 - la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente et tous les actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 1 voix (détails en annexe)
--

15 Fondation de l'Œuvre Notre-Dame : vente d'un tènement foncier sis rue de la Fontaine et rue du Général Gouraud à Hœnheim.

Le Conseil, vu l'avis de la Direction du Domaine rendu le 10 mars 2023 sous la référence 2023-67204-14357, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

la vente du tènement immobilier appartenant à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame au profit de la société GREENSTONE ou de toute personne morale qui s'y substituerait autorisée par la Fondation de l'OND, et cadastré :

Commune de Hœnheim

Rue de la Fontaine et Rue du Général Gouraud

Lieudit « IM KLEINFELD

Section 12 n° 225/100 de 5,03 ares

Section 12 n° 227/102 de 24,81 ares

Section 12 n° 228/102 de 1,46 ares

Section 12 n° 229/102 de 4,11 ares

Section 12 n° 233/103 de 20,57 ares

Section 12 n° 234/103 de 2,98 ares.

Section 12 n° 286 de 0,58 are.

moyennant le prix de 944 000 € (neuf cent quarante-quatre mille euros), hors frais d'acte et charges éventuels en sus à la charge exclusive de l'acquéreur.

La signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2023. Dans le cas contraire, le vendeur sera réputé délié de ses engagements envers l'acquéreur au titre des présentes.

La vente définitive sera assortie des conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- l'acquéreur s'interdira de revendre le terrain nu dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de l'OND. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. En cas de cession(s) agréée(s) par l'OND dans le délai de 5 ans, cette obligation sera transférée à la charge de tout sous-acquéreur durant ce même délai,
- l'acquéreur supportera les servitudes de toute nature pouvant grever le bien,
- l'acquéreur s'engage à respecter la programmation telle qu'elle est décrite dans son offre. Cette obligation de faire sera sanctionnée par une clause pénale de 10 % du prix de vente si bon semble au vendeur,
- l'acquéreur s'engage à réaliser un quota d'heures d'insertion dans le cadre des travaux à intervenir. Il s'engage à prendre l'attache d'un facilitateur qui analysera la mise en œuvre du dispositif des clauses sociales qu'il aura défini en concertation avec le facilitateur. Le quota d'heures d'insertion à réaliser ne pourra être inférieur à 4 heures par tranche de 10 000 € HT de travaux. Le non-respect de cette condition portant sur l'insertion par l'emploi entraînera la mise en œuvre d'une astreinte de 35 € par heure non exécutée, ceci sur simple courrier du vendeur constatant l'inexécution de cette obligation.

Afin de permettre à l'OND de s'assurer du respect de ces engagements, l'acquéreur s'obligera aux termes de l'acte de vente à informer la ville et lui transmettre :

- copie de l'arrêté portant permis de construire dès réception de celui-ci,
- copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,

- décide l'imputation de la recette de 944 000 € (neuf cent quarante-quatre mille euros) sur la ligne budgétaire de la ville de Strasbourg, service AD03, fonction 820, nature 775,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente et tous les actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

<p>Adopté. Pour : 39 voix – Contre : 13 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)</p>

16 Travaux de dépollution et de déconstruction d'immeubles, propriétés de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur les travaux de dépollution-déconstruction, conformément au programme ci-avant exposé, réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg concernant l'immeuble sis 57 quai Jacoutot à Strasbourg,

- autorise les opérations de dépollution et déconstruction des ensembles immobiliers 96 route de la Plaine des bouchers et 6 rue de Châteauroux, cimetière du Polygone à Strasbourg conformément au programme ci-avant exposé,

- décide d'imputer les dépenses d'investissement correspondant à la démolition des biens suivants :
96 route de la Plaine des bouchers
6 rue de Châteauroux, cimetière du Polygone
sur le programme 941, nature 020, fonction 2128, CRB : CP71.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à solliciter :
 - auprès des autorités compétentes le permis de démolir et toutes autres autorisations nécessaires,
 - auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions qui pourront être mises en œuvre et à signer tous documents en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

17 Conclusion de marchés et d'accords-cadres pour l'exécution de travaux et de prestations de services éventuellement reconductibles et approbation de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - 1) Sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services d'une durée maximum de 4 ans :

Objet	Collectivité	Montant maximum en € HT pour la durée de 4 ans
Missions de coordination Sécurité et Protection de la Santé	Eurométropole de Strasbourg	270 000
	ville de Strasbourg	330 000
Travaux d'entretien des toitures végétalisées et de mises en œuvre ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	300 000
	ville de Strasbourg	950 000
Travaux d'installation et de maintenance corrective des systèmes d'alarme anti-intrusion	Eurométropole de Strasbourg	120 000
	ville de Strasbourg	400 000
Prestations de nettoyage de gaines et réseaux de ventilation	Eurométropole de Strasbourg	200 000
	ville de Strasbourg	350 000
Maintenance préventive et	Eurométropole de Strasbourg	46 000

corrective des classeurs rotatifs et automatiques	ville de Strasbourg	24 000
Prestations de branchements électriques provisoires	Eurométropole de Strasbourg	500 000
	ville de Strasbourg	3 500 000
Process énergie : Automatisme, instrumentation, informatique industrielle et travaux associés sur les infrastructures thermiques, électriques et sanitaires	Eurométropole de Strasbourg	2 000 000
	ville de Strasbourg	3 200 000
Prestations d'études et de travaux relatives au déploiement d'automates de régulation, de sous-compteurs et travaux connexes	Eurométropole de Strasbourg	1 015 000
	ville de Strasbourg	4 385 000
	OND	165 000

- 2) La convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame dont la Ville de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,

Cette convention portera sur la passation des marchés d'études et de travaux, et accords-cadres :

- de missions de coordination Sécurité et Protection de la Santé,
- des travaux d'entretien des toitures végétalisées et de mises en œuvre ponctuelles sur le patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux d'installation et de maintenance corrective des systèmes d'alarme anti-intrusion sur le patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de nettoyage de gaines et de réseaux de ventilation sur le patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- de la maintenance préventive et corrective des classeurs rotatifs et automatiques sur le patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de branchements électriques provisoires pour les services de la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg,
- Process énergie : Automatisme, instrumentation, informatique industrielle et travaux associés sur les infrastructures thermiques, électriques et sanitaires,
- de prestations d'études et de travaux relatives au déploiement d'automates de régulation, de sous-compteurs et travaux connexes sur le patrimoine de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024 et suivants sur les lignes budgétaires des différents services concernés,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à lancer et à signer les consultations des marchés d'études et de travaux, et accords-

cadres concernant la Ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et l'Eurométropole de Strasbourg,

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame,

La ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Ville de Strasbourg,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e, en sa qualité d'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- à signer la convention de groupement de commandes avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg,

La ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés,

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

- impute les dépenses relatives au déploiement d'automates de régulation, de sous-compteurs et travaux connexes sur la ligne :

- EMS : AP0304 – Rénovation énergétique du patrimoine métropolitain,
- Ville : AP0226 – Rénovation énergétique du patrimoine municipal.

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES

18 Rénovation énergétique, mise en sécurité et réaménagement du Centre administratif - Parc de l'Etoile à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'engagement des études du projet de rénovation énergétique, de mise en sécurité et de réaménagement du Centre administratif suivant le programme ci-avant exposé,
 - le portage de la maîtrise d'ouvrage par l'Eurométropole de Strasbourg,
 - la participation de la ville de Strasbourg au financement de l'opération suivant les modalités fixées par la commission mixte paritaire annuelle,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes sur l'AP 0236 programme 1268,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents et les conventions financières s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la mise en place de l'Observatoire indépendant de la participation citoyenne, en lieu et place de l'instance du Comité d'éthique,
 - les objectifs de cet Observatoire et ses modalités de composition et de fonctionnement,
 - la sollicitation de la Commission Nationale du Débat Public sur les modalités de composition et de fonctionnement de cet Observatoire.

Amendement 1 au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 11 voix – Contre : 42 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)

Amendement 2 au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 12 voix – Contre : 41 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)

Amendement 3 au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 12 voix – Contre : 41 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)

Amendement 4 au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 6 voix – Contre : 40 voix – Abstention : 8 voix

Amendement 5 au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 12 voix – Contre : 42 voix – Abstention : 0 voix
--

Amendement 6 au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 11 voix – Contre : 42 voix – Abstention : 1 voix
--

Amendement 7 au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 12 voix – Contre : 40 voix – Abstention : 0 voix
--

Projet de délibération initial :

Adopté. Pour : 42 voix – Contre : 12 voix – Abstention : 5 voix (détails en annexe)

20 Création d'une commission du Domaine public, instance de dialogue, de médiation et de suivi d'une politique des espaces publics partagés et apaisés, et désignation de représentants de la Ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la création et la composition de la commission consultative dite commission du Domaine public, dédiée à contribuer aux usages partagés, apaisés et équilibrés du Domaine public,
- désigne les cinq représentants-es de la Ville de Strasbourg au sein de cette commission :
 - M. Pierre OZENNE
 - M. Joël STEFFEN
 - Mme Nadia ZOURGUI
 - Mme Anne-Pernelle RICHARDOT
 - M. Pierre JAKUBOWICZ

Adopté. Pour : 57 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)
--

21 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.

Le Conseil, vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve après avis du CST, les suppression et transformations d'emplois présentées en annexe à la présente délibération.

Adopté. Pour : 49 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 4 voix (détails en annexe)
--

22 Approbation d'une convention de mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de convention de mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif de Strasbourg, tel qu'annexé au présent rapport,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif de Strasbourg et tout document nécessaire à son exécution.

Adopté. Pour : 49 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

23 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg en procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou en procédure formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000€ HT (fournitures et services) et à 5 382 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2023.

Communiqué

24 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

1. Autorisation de signature de marchés publics

- autorise la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
23OND0001	Prestations de billetterie, surveillance et filtrage des visiteurs de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg Lot 1 Accueil, billetterie et régie des recettes	1 an reconductible 3 fois 1 an	ATTITUDE	Montant maximum de 125 000€ / an soit 500 000€ sur 4 ans	13/04/2023

23OND0001	Prestations de billetterie, surveillance et filtrage des visiteurs de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg Lot 2 Filtrage et surveillance de la plateforme	1 an reconductible 3 fois 1 an	GRUPE VAILLANCE SECURITE	Montant maximum de 185 000€ / an soit 740 000€ sur 4 ans	13/04/2023
22VDS0192	Mission de maîtrise d'oeuvre relative à une augmentation de la jauge de la Laiterie	48 mois, dont l'année de garantie de parfait achèvement	WEBER ET KEILING (mandataire) /E3 ECONOMIE /SIB ETUDES /SOLARES BAUEN /ID /Gabriel MILOCHAU /ESP DB SILENCE	879 112,00 € HT	20/04/2023

2. Avenants

- approuve la passation des avenants énumérés dans l'annexe,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

3. Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la rénovation énergétique, à la réorganisation et à la construction d'un nouveau restaurant scolaire au groupe scolaire de la Robertsau

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures conformément au Code de la commande publique, à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
 - fixer la prime maximale allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet à 60 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité en début de séance

25 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et l'entreprise suivante, au moyen de la convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
 - l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
SOGECA	2019/0153 portant sur les travaux de transformation, d'extension ou d'amélioration de l'éclairage public et des illuminations	73 827,53 € TTC	2152 / TC01 / TC01H / 153

- la conclusion de la convention transactionnelle entre la ville de Strasbourg et ladite entreprise,
- l'engagement des parties à la présente convention transactionnelle à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; l'entreprise renonce quant à elle au surplus de ses réclamations,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter la convention transactionnelle.

Adopté à l'unanimité en début de séance

26 Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg relative à l'acquisition de prestations de nettoyage et d'entretien de locaux.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés ci-après éventuellement reconductibles :

Objet	Collectivité	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Prestations de nettoyage et d'entretien de locaux	Eurométropole de Strasbourg	sans	2 120 000 €
	Ville de Strasbourg	sans	3 275 000 €

- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024, 2025 et suivants sur les lignes concernées ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à lancer les consultations conformément au Code de la commande publique et à prendre toutes les décisions y relatives, en tant que coordonnateur,
 - à notifier et signer les marchés en tant que coordonnateur,
 - à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
 - à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes ou passer commande auprès de l'UGAP, concernant la Ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

27 Lancement d'un appel d'offres en vue de procéder à des analyses d'eau à la recherche de légionelles et autres paramètres d'évaluation sanitaire, dans le patrimoine de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et approbation d'un groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - sous réserve de disponibilités de crédits, la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, dont la Ville assurera la mission de coordinateur,
 - sous réserve de l'inscription des crédits au budget, le lancement d'un appel d'offres en vue de procéder à des analyses d'eau à la recherche de légionelles et autres paramètres d'évaluation sanitaire, sur les patrimoines de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg,

Objet des prestations :

Analyses d'eau à la recherche de légionelles et autres paramètres d'évaluation

sanitaire, dans le patrimoine de la ville de Strasbourg :

Montant mini : 10 000 € HT annuels,
 Montant maxi : 40 000 € HT annuels,
 Début de prestations : 1^{er} janvier 2024,
 Durée des prestations : 1 an reconductible 3 fois.

Analyses d'eau à la recherche de légionelles et autres paramètres d'évaluation sanitaire, dans le patrimoine de l'Eurométropole de Strasbourg :

Montant mini : 5 000 € HT annuels,
 Montant maxi : 30 000 € HT annuels,
 Début de prestations : 1^{er} janvier 2024,
 Durée des prestations : 1 an reconductible 3 fois.

- décide l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire 512/6228/SE00C, s'agissant des prestations relatives au patrimoine de la ville de Strasbourg ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg,
 - à lancer les consultations conformément au Code des marchés publics,
 - à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive,
 - à signer le marché en résultant ainsi que tout avenant ou document y relatif en phase d'exécution,
 - à exécuter les prestations concernant la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

**28 Tranquillité publique : prévention des conflits et incivilités sur l'espace public
 - mise en place d'un dispositif de médiation.
 Conclusion d'un marché annuel de prestation et adhésion à l'association
 France Médiation.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - les principes et la mise en place du dispositif de médiation tranquillité publique tel que présentés ci-avant ;
 - la passation d'un marché à bons de commande, tel que défini par l'article 77 du Code de la commande publique, de fournitures, de prestations et de travaux :

Intitulé du marché	Montant	Montant	Montant	Montant
	Minimum HT annuel	minimum HT sur 4 ans	maximum HT annuel	maximum HT sur 4 ans
Prestation d'activités de médiation tranquillité publique	300 000 €	1 200 000 €	600 000 €	2 400 000 €

- l'adhésion de la ville de Strasbourg à l'association France Médiation pour un montant annuel de 1 000 € (montant renouvelable chaque année) afin de pouvoir bénéficier de son expertise et de l'ensemble des rapports rédigés par l'association, et de favoriser les échanges avec l'ensemble des membres de leur réseau lors des différents événements et actions organisées par l'association,
- décide :
 - d'imputer les dépenses relatives au dispositif de médiation tranquillité publique au budget 2023 sur les crédits de fonctionnement du service Prévention urbaine sur la ligne budgétaire Fonction 10 / Nature 611 / contrat de prestation de services, pour un montant proratisé en 2023 à hauteur de 300 000 € HT, pour la passation d'un marché à bons de commande, tel que défini par l'article 77 du Code de la commande publique, de fournitures, de prestations et de travaux, pour la réalisation de prestations d'activités de médiation tranquillité publique,
 - d'imputer la dépense en 2023 résultant de l'adhésion à l'association France Médiation, soit 1 000 €, sur la ligne budgétaire Fonction 110 / Nature 6281 Concours divers (cotisations...) / Service AT02A en Ville du service Prévention urbaine,
- autorise :
 - la Maire ou son-sa représentant-e à lancer les consultations selon les règles du Code de la commande publique et à signer et exécuter les pièces du marché,
 - la Maire ou son-sa représentant-e à signer le marché et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Mme Carole ZIELINSKI, qui détient la procuration de M. Hervé POLESI, précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté. Pour : 51 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 2 voix (détails en annexe)
--

29 Convention de partenariat avec la centrale d'achat CAIH.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la conclusion d'une convention partenariale avec la CAIH pour chaque marché ayant un intérêt pour la collectivité, pour une période d'un an reconductible tacitement,
 - le recours à la CAIH pour divers achats,
- décide l'imputation de la dépense pour la ville de Strasbourg : sur les activités RH08A, fonction 020, nature 6228,
-
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e:
 - à signer la convention partenariale avec la CAIH par marché, selon la convention-type,
 - à passer commande auprès de la CAIH conformément au Code de la commande publique et prendre toutes les décisions y relatives,
 - à utiliser les crédits nécessaires prévus au budget.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Accord-cadre de services de travaux fonciers.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la passation, après mise en concurrence, d'un accord-cadre pour une durée maximale de 4 ans en vue de la réalisation des travaux, fournitures et prestations de services de travaux fonciers sur les propriétés des domaines privés et publics de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
 - la conclusion d'une convention constitutive de groupement de commande entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, désignant l'Eurométropole de Strasbourg comme coordonnateur dudit groupement,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à :
 - signer la convention constitutive de groupement de commande entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg,
 - mettre en concurrence les différents prestataires, conformément au Code de la commande publique et à signer et exécuter les marchés subséquents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

31 Vente par la paroisse protestante du Neudorf d'un bien immobilier - avis de la Ville de Strasbourg.

Retiré de l'ordre du jour

CULTURE ET SPORT

32 Travaux de restructuration du bâtiment la Laiterie situé rue du Hohwald à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux de restructuration de la Laiterie et du Club conformément au programme ci-avant exposé,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement des deux projets sur l'autorisation de programme AP 2021/0247 Prog 1374,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux, de fournitures et services conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant,

- à signer les dossiers de demandes de permis de démolir et de construire,
- à lancer toutes les procédures administratives,
- à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Etat, et des autres financeurs, les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté. Pour : 52 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 3 voix
(détails en annexe)

33 Conventions d'occupation temporaire du domaine public au profit d'associations culturelles dans le domaine des musiques actuelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'exonération de redevance évaluée à 439 884 € par an au profit de l'association Artefact PRL pour l'occupation des locaux sis 10, 11 et 13 rue du Hohwald à Strasbourg pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2023,
 - l'exonération de redevance évaluée à 63 833 € par an au profit de l'association Espace Django Strasbourg Neuhof pour l'occupation des locaux sis 4 impasse Kiefer à Strasbourg pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023,
 - autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces mises à disposition temporaires du domaine public à titre gracieux.

Mme Anne MISTLER et MM. Guillaume LIBSIG et Hervé POLESI précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

34 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

INVESTISSEMENT

CRIC	10 000 €
Pelpass & Cie	8 000 €
October tone	4 200 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 22 200 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 2023.

FONCTIONNEMENT

OLCA	15 000 €
Becoze	5 000 €
FACC – Strasbourg	30 000 €
Merci beaucoup	4 000 €
Cie Quai n°7	6 000 €
Cie Lucie Warrant	6 000 €
Cie Puce and Punez	6 000 €
Cie Facteurs communs	6 000 €
Poulie Production	11 000 €
Crous de Strasbourg	8 000 €
Quatuor Adastra	5 000 €
Consistoire israélite du Bas-Rhin	2 000 €
Le RECIT	12 000 €
EWA	4 000 €
Maison de l'Amérique latine	4 250 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 124 250 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2023.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

35 Attribution de subventions à des associations du champ du spectacle vivant dans le cadre des dispositifs de soutien "Aides à la création 2023" et "Conventions pluriannuelles d'accompagnement".

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la signature de conventions pluriannuelles d'accompagnement entre la ville de Strasbourg et les associations suivantes pour la période 2023-2025 :
 - Compagnie KiloHertZ,
 - La Soupe Cie,
 - Tipping Point,
 - Collective LoveMusic,
 - Mussik,
 - l'attribution dans ce cadre des subventions suivantes pour l'année 2023 :

Compagnie KiloHertZ	12 000 €
---------------------	----------

La Soupe Cie	12 000 €
Tipping Point	12 000 €
Collective LoveMusic	15 000 €
Mussik	15 000 €
Compagnie Longtemps je me suis couché de bonne heure	10 000 €
Cie Esprit Joueur	4 000 €
Cie Bardaf	9 000 €
Cie des Attentifs	8 000 €
Cie Epik Hotel	11 000 €
Cie Les arts pitres	5 000 €
Cie Convergences	4 000 €
Cie Je, Tu, Elle	7 000 €
Cie Vert d'eau	9 000 €
Art Caddie	8 000 €
Cie Atelier Mobile	8 000 €
Artenréel#1 - Directo cinema	7 000 €
Facteurs communs	8 000 €
La Nuit américaine	9 000 €
Nové- Arthur Ely	5 000 €
Decade - Tartine Reverdy	6 000 €
Assoce Pikante-Electrik GEM	7 500 €
Different Universe-Ars Metrica	3 100 €
Artenréel #1 - Firmin & Hector	7 000 €
Artenréel #1 - Ispolin	4 000 €
Trois Sept et Art	5 000 €
Koko	5 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 215 600 € à imputer sur les crédits ouverts sur la fonction 33, nature 6574, activité AU10C du budget 2023,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions pluriannuelles d'accompagnement correspondantes ainsi que les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

36 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association Ordinaire	4 950 €
Association des Locataires et Résidents du Stockfeld - ALRS	2 000 €

Le cercle d'échecs de Strasbourg	5 000 €
Association France bénévolat	2 000 €
La Grenze	12 000 €

Les crédits nécessaires pour le mandatement des subventions sont disponibles sur les comptes :

- subventions pour projet, soit 23 950 € : "fonction 33, nature 6574, programme 8038, activité PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 285 476 €,
- subvention de fonctionnement de 2 000 € au profit de France Bénévolat : "fonction 33 nature 65748 activité PC02G",
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

37 Partenariat entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole, la Chambre d'agriculture Alsace et Bio en Grand Est 2021-2026 : résultats intermédiaires 2021-2022 et adoption du plan d'actions 2023-2024.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le programme détaillant les actions à mener sur la période 2023/2024 pour accélérer la transition agricole, programme convenu entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est,
 - l'ensemble des actes pris dans ce cadre, dont la mise à jour du protocole d'accord relatif à l'indemnisation des agriculteurs impactés par les projets urbains,
 - les conventions d'objectifs et de financement avec la Chambre d'agriculture d'Alsace, Bio en Grand Est,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer le programme d'actions 2023/2024 détaillant les actions à mener pour accélérer la transition agricole,
 - à signer les conventions d'objectifs et de financement 2023/2024 avec la Chambre d'agriculture Alsace, Bio en Grand Est,
 - à signer le protocole d'accord relatif à l'indemnisation des agriculteurs impactés par les projets urbains,
 - à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- décide d'imputer les dépenses de manière suivante :
 - budget VDS 2023 : **40 000 €** sur la ligne DU01R Fonction 90 – Nature 65748 – programme 8035 soit :
 - 30 000 € pour la Chambre d'agriculture Alsace,

- 10 000 € pour Bio en Grand Est,
- budget VDS ultérieur : **40 000 €** sur la ligne DU01R Fonction 90 – Nature 65748
 - programme 8035 soit
 - 30 000 € pour la Chambre d’agriculture Alsace,
 - 10 000 € pour Bio en Grand Est.

Adopté à l’unanimité

38 Soutien aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d’attribuer les subventions suivantes pour l’exercice budgétaire 2023 :

Nom de l’association	Montant en €
Arsea	10 000 €
Banque Alimentaire	8 000 €
Emmaus Mundolsheim	9 200 €
Fédération de la Charité	30 500 €
Greta	5 000 €
Horizon Amitié	10 000 €
Humanis	50 000 €
Les Jardins de la Montagne Verte	10 500 €
Libre Objet	5 000 €
Vétis	8 500 €
Banque de l’objet	4 000 €
TOTAL	150 700 €

- d’imputer la somme de 150 700 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748 – DU05D – programme 8127.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d’attribution nécessaires, et notamment les conventions et arrêtés.

Adopté à l’unanimité en début de séance

39 Réemploi solidaire du mobilier de bureau de la Ville de Strasbourg : renouvellement de la convention avec la Banque de l'Objet.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention, entre la ville de Strasbourg et la Banque de l'Objet, pour le réemploi et la valorisation d'équipements de mobiliers usagés de la collectivité.

Adopté à l'unanimité en début de séance

40 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement d'une subvention de 30 000 € à GESCOD,
 - le versement d'une subvention de 1 000 € au CIFGE,
 - le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association A livre ouvert / Wie ein offenes Buch,
- décide :
 - l'imputation de la dépense de 31 000 € sur les crédits suivants : fonction 041, nature 65748, programme 8052, activité AD06C dont le disponible avant le présent Conseil est de 69 000 €,
 - l'imputation de la dépense de 5 000 € sur les crédits suivants : fonction 041, nature 65748 programme 8053, activité AD06C dont le disponible avant le présent Conseil est de 12 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité

41 Convention d'occupation précaire des dépendances du domaine public de la ville de Strasbourg dans le cadre du projet European Youth Event (EYE) - rencontre des Jeunes Européens à Strasbourg les 09 et 10 juin 2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la signature de la convention d'autorisation d'occupation précaire des dépendances du domaine public de la ville de Strasbourg dans le cadre du projet « EYE – EUROPEAN YOUTH EVENT / RENCONTRE DES JEUNES EUROPEENS » à Strasbourg les 09 et 10 juin 2023, dont le projet est annexé à la présente délibération,
 - le soutien financier de la Ville à la manifestation, estimé à près de 104 140 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention d'autorisation d'occupation précaire des dépendances du domaine public de la Ville de Strasbourg dans

le cadre du projet « EYE – EUROPEAN YOUTH EVENT / RENCONTRE DES JEUNES EUROPEENS » à Strasbourg les 09 et 10 juin 2023, et tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

42 "Strasbourg Capitale de Noël" - passation d'un marché public pour la mise à disposition et la gestion de contenants réutilisables.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la passation d'un marché public pour la mise à disposition de contenants réutilisables dans le cadre de « Strasbourg Capitale de Noël »,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence la prestation, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,
 - à signer et à exécuter les marchés publics en résultant,
 - à utiliser les crédits existants sur la ligne PC02F-6228.

Adopté. Pour : 56 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix
(détails en annexe)

MOTIONS

43 Motion présentée par M. Alain FONTANEL - Strasbourg s'engage pour préserver la mémoire d'Oradour-sur-Glane.

Le 10 juin 1944 la division « Das Reich » de la Waffen-SS incendiait et détruisait le village d'Oradour-sur-Glane, en Haute-Vienne, après avoir massacré tous ses habitants.

Les 190 hommes rassemblés dans des granges sont exécutés par balles, les 453 femmes et enfants sont brûlés vifs dans l'église du village où ils avaient été enfermés. Les 643 victimes sont les habitants du village mais aussi des réfugiés de toute l'Europe, en particulier républicains espagnols et italiens ayant fui la guerre et la répression dans leur pays.

Il y a aussi parmi eux huit réfugiés alsaciens, de Schiltigheim et Strasbourg, arrivés sur place après l'évacuation de septembre 1939.

A Oradour, au sein de la division Das Reich, il y avait ce jour-là quatorze alsaciens, pour la plupart enrôlés de force dans l'armée allemande ajoutant à la douleur des familles des victimes le difficile débat des « malgré-nous ».

Ce terrible massacre porte toute l'histoire complexe de notre région avec, à Oradour, des alsaciens bourreaux et d'autres tués mais finalement tous victimes de cette terrible guerre. Nos deux villes, unies par le sang des victimes comme des bourreaux, partagent et portent ensemble cette mémoire douloureuse.

Depuis 1998, à l'initiative des deux maires en place, MM. Roland Ries et Raymond Frugier, chaque année une délégation d'élus de Strasbourg se rendent à Oradour pour partager avec ses habitants la douleur de ce massacre et perpétuer l'indispensable travail de mémoire.

Il ne reste aujourd'hui malheureusement plus que les ruines du village pour témoigner et comprendre l'ampleur du massacre depuis la récente disparition de M. Robert Hébras, dernier survivant.

Sur près de 10 hectares, des centaines de maisons, écoles et commerces détruits témoignent de l'ampleur du massacre. Ce site, classé monument historique et régulièrement entretenu par l'État, est pourtant menacé par l'usure du temps nécessitant des mesures de grande ampleur.

La ville de Strasbourg souhaite, dans ce contexte, apporter son soutien au projet de plan de préservation et de protection du site défendu par la commune d'Oradour-sur-Glane en lien avec l'État et la Fondation du patrimoine.

Au lendemain du 9 mai, qui nous rappelle l'importance pour la paix de la construction européenne, et à l'approche du 10 juin qui marquera l'entrée dans la 80ème année de ce terrible massacre,

La Ville de Strasbourg :

- affirme son soutien au projet de préservation de l'ensemble du site historique d'Oradour porté par le maire de la commune et l'association nationale des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane ;
- annonce son intention de contribuer à hauteur de 15 000 euros au financement de ce projet par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine ;
- appelle les autres collectivités partenaires, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace et Eurométropole de Strasbourg à s'associer à cette démarche collective.

Adoptée à l'unanimité

44 Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Stationnement : soutenir d'urgence celles et ceux qui aident, celles et ceux qui travaillent et celles et ceux qui contribuent à la transition écologique.

En dépit de l'opposition de 4 des 5 groupes du Conseil municipal, y compris le groupe communiste membre de votre majorité, une explosion des tarifs de stationnement en voirie et en ouvrage a été décidée par la majorité municipale.

Un mois après son entrée en vigueur, cette décision produit déjà de nombreux effets dévastateurs, pour les particuliers, pour les aidants familiaux, pour les artisans, les commerçants et les acteurs économiques qui se sont d'ailleurs exprimé avec force sur votre politique et la méthode avec laquelle vous l'avez imposée.

Dans un esprit de justice sociale, d'écologie populaire, de soutien au pouvoir d'achat, et dans l'attente de l'abrogation de la politique tarifaire adoptée en mars 2023, nous proposons par cette motion de soutenir d'urgence et dès à présent ceux qui aident, qui travaillent et contribuent à la transition écologique à travers des mesures très concrètes :

- l'octroi d'un « **pass aidant gratuit** » pour les aidants familiaux Strasbourgeois qui prennent soin de leurs proches malades et/ou dépendants et sont contraints pour ce faire de se déplacer et de stationner à plusieurs reprises chaque jour et ne peuvent supporter le coût de la nouvelle tarification.
- la mise en place d'un « **abonnement actifs** » au tarif fixe de 15€ par mois pour tous les artisans, commerçants, professionnels libéraux et salariés qui exercent leur activité pour tout ou partie à Strasbourg.
- la mise en place d'un « **Bonus Stationnement Écologique** » afin de récompenser les propriétaires de véhicules propres et inciter à la transition vers des véhicules moins polluants, en lien avec le déploiement de la ZFE. Le stationnement serait ainsi rendu gratuit pour les véhicules Crit'air 0, une réduction de 50% serait appliquée pour les véhicules Crit'air 1 et une réduction de 25% pour les véhicules Crit'air 2.

<p>Rejetée. Pour : 9 voix – Contre : 37 voix – Abstention : 5 voix (détails en annexe)</p>

QUESTIONS ORALES

45 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Prix du stationnement : il est encore temps de reculer.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

46 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Transports publics : le mystérieux syndrome de La Robertsau.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

47 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Politique sportive : trouver le juste équilibre entre acteurs de quartier et équipements sportif d'excellence.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

48 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Combiner qualité de vie en milieu urbain, et modération de l'éclairage public : c'est possible.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 22h28.



Jeanne BARSEGHIAN

Annexe au compte-rendu sommaire :

- détail des votes électroniques



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 MAI 2023

Détails des votes électroniques

Secrétariat général
Service des Assemblées

Point 2 à l'ordre du jour : Troisième génération du contrat local de santé de la ville de Strasbourg pour la période 2023-2027.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 1

+ 1 voix : M. Alexandre FELTZ a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Troisième génération du contrat local de santé de la ville de Strasbourg pour la période 2023-2027.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023 - Point n°3

Attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Pour

38

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

19

BARRIERE Caroline, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliyya, VETTER Jean-Philippe

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023 - Point n°5

Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville hospitalière.

Pour

57

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023 - Point n°6

Réalisation d'une plaine des sports dans le cadre du projet de quartier des Deux Rives et Port du Rhin de la ZAC des Deux Rives : mise à disposition au profit de la Ville de Strasbourg, par contrat de prêt à usage, d'un terrain métropolitain situé rues Lina Ritter/des Cavaliers à Strasbourg.

Pour

61

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 7 à l'ordre du jour : Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Site patrimonial remarquable de Strasbourg (SPR) : avis du Conseil municipal sur sa révision-extension (art. L.5211-57 du CGCT).

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 1

+ 1 voix : M. Etienne GONDREXON a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Site patrimonial remarquable de Strasbourg (SPR) : avis du Conseil municipal sur sa révision-extension (art. L.5211-57 du CGCT).

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 8a à l'ordre du jour : Animaux en ville, Strasbourg s'engage : stratégie et plan d'actions 2023-2026 - Amendements déposés par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 12 voix - 5

- 5 voix : Mmes Suzanne BROLLY, Lucette TISSERAND et Hülliya TURAN, et MM. Jonathan HERRY et Pierre OZENNE ont voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Contre : 36 voix + 6

+ 5 voix : Mmes Suzanne BROLLY, Lucette TISSERAND et Hülliya TURAN, et MM. Jonathan HERRY et Pierre OZENNE ont voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

+ 1 voix : M. Alain JUND a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter CONTRE.

Abstention : 5 voix

8a. Animaux en ville, Strasbourg s'engage : stratégie et plan d'actions 2023-2026 - Amendements déposés par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».

Pour 12	BARRIERE Caroline, BROLLY Suzanne, GEISSMANN Céline, HERRY Jonathan, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, OZENNE Pierre, RICHARDOT Anne-Pernelle, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya
Contre 36	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia
Abstention 5	BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MAYIMA Jamila



Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 8b à l'ordre du jour : Animaux en ville, Strasbourg s'engage : stratégie et plan d'actions 2023-2026.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix - 1

-1 voix : Mme Céline GEISSMANN a voté POUR alors qu'elle souhaitait s'abstenir.

Contre : 0 voix

Abstention : 9 voix + 2

+ 1 voix : M. Nicolas MATT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait s'abstenir.

+ 1 voix : Mme Céline GEISSMANN a voté POUR alors qu'elle souhaitait s'abstenir.

8b. Animaux en ville, Strasbourg s'engage : stratégie et plan d'actions 2023-2026.

Pour

52

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

9

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023 - Point n°9

Réalisation d'aménagements cyclables en site propre sur l'axe avenue de Colmar/route de l'Hôpital et l'axe Lazaret/Dacheux/Rathsamhausen/Landsberg à Strasbourg : lancement d'une concertation préalable avec le public au titre du Code de l'urbanisme (avis du Conseil municipal - art. L.5211-57 du CGCT).

Pour

45

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

7

BARRIERE Caroline, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 10 à l'ordre du jour : Nœud multimodal des Forges : présentation du bilan de la concertation préalable avec le public (avis du Conseil municipal - art. L.5211-57 du CGCT).

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

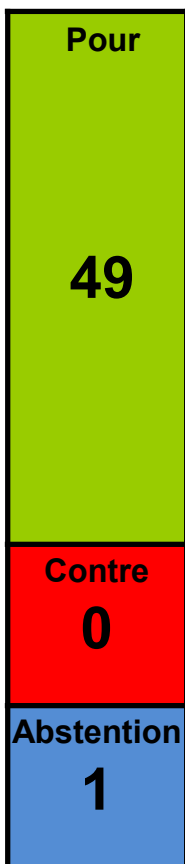
Pour : 49 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix + 3

+ 3 voix : Mmes Catherine TRAUTMANN et Caroline BARRIERE, qui détenait la procuration de M. Dominique MASTELLI, ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient s'abstenir.

Nœud multimodal des Forges : présentation du bilan de la concertation préalable avec le public (avis du Conseil municipal - art. L.5211-57 du CGCT).



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

GEISSMANN Céline

Ligue de Protection des Oiseaux d'Alsace (LPO-Alsace) : attribution de la subvention annuelle dans le cadre du partenariat 2021-2024.

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAEZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 12 à l'ordre du jour : Association Le Comité scientifique Pro Anima : attribution d'une subvention.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 34 voix + 1

+ 1 voix : Mme Khadija BEN ANNOU a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 11 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023 - Point n°12

Association Le Comité scientifique Pro Anima : attribution d'une subvention.

Pour

34

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

11

BARRIERE Caroline, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 13 à l'ordre du jour : Aménagement d'un espace mémoriel à l'emplacement de l'ancienne synagogue : acquisition d'un volume auprès de la SERS.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 55 voix + 1 - 3

+ 1 voix : Mme Marie-Dominique DREYSSE a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

- 3 voix : Mmes Jeanne BARSEGHIAN (dont la procuration était détenue par M. Syamak AGHA BABAEI), Suzanne BROLLY et M. Jean-Philippe MAURER ont voté POUR alors qu'ils ne souhaitaient pas prendre part au vote.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Aménagement d'un espace mémoriel à l'emplacement de l'ancienne synagogue : acquisition d'un volume auprès de la SERS.

Pour

55

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Transactions amiables sur le territoire de la Ville de Strasbourg.



Fondation de l'Œuvre Notre-Dame : vente d'un tènement foncier sis rue de la Fontaine et rue du Général Gouraud à Hœnheim.

Pour
39
Contre
13
Abstention
0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 19a à l'ordre du jour : Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg – Amendement 1 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 12 voix - 1

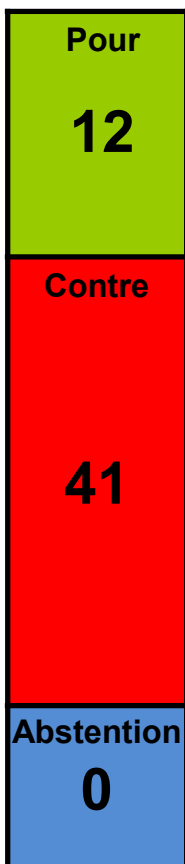
- 1 voix : Mme Khadija BEN ANNOU a voté POUR alors qu'elle souhaitait voter CONTRE.

Contre : 41 voix + 1

+ 1 voix : Mme Khadija BEN ANNOU a voté POUR alors qu'elle souhaitait voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

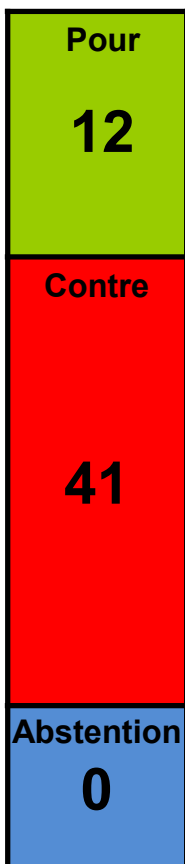
19a. Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg - Amendement 1 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».



BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

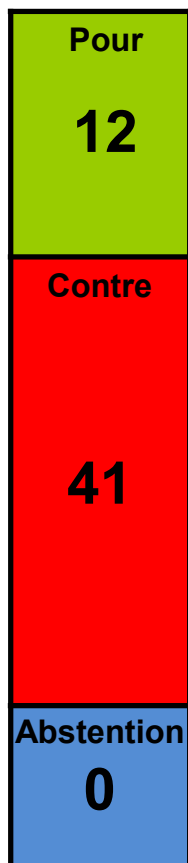
19b. Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg - Amendement 2 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».



BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

19c. Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg - Amendement 3 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».



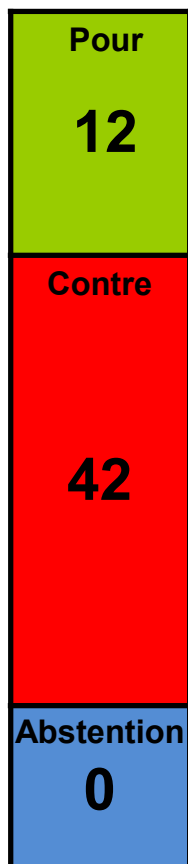
BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

19d. Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg - Amendement 4 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».

Pour 6	BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine
Contre 40	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia
Abstention 8	BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, LAFAY Marina, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, ZORN Caroline

19e. Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg - Amendement 5 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».



BARRIERE Caroline, **BREITMAN** Rebecca, **FONTANEL** Alain, **GEISSMANN** Céline, **JAKUBOWICZ** Pierre, **KOHLER** Christel, **MASTELLI** Dominique, **MATT** Nicolas, **MAURER** Jean-Philippe, **MAYIMA** Jamila, **RICHARDOT** Anne-Pernelle, **TRAUTMANN** Catherine

AGHA BABAEI Syamak, **ARBEIT** Adrien, **BARSEGHIAN** Jeanne, **BEN ANNOU** Khadija, **BERTHOLLE** Véronique, **BRASSAC** Christian, **BROLLY** Suzanne, **DREYSSE** Marie-Dominique, **DRICI** Salem, **DUBOIS** Antoine, **DUPRESSOIR** Sophie, **FELTZ** Alexandre, **GONDREXON** Etienne, **HAMARD** Marie-Françoise, **HERRY** Jonathan, **HOFFSESS** Marc, **JEAN** Anne-Marie, **JUND** Alain, **KOSMAN** Aurélie, **LAFAY** Marina, **LIBSIG** Guillaume, **LOUBARDI** Hamid, **MISTLER** Anne, **NEUMANN** Antoine, **OULDJI** Soraya, **OZENNE** Pierre, **PAOLONE** Carmen, **PARISOT** Sophie, **POLESI** Hervé, **RAMDANE** Abdelkarim, **SCHAETZEL** Françoise, **SCHOEPFF** Patrice, **SOULET** Benjamin, **STEFFEN** Joël, **TISSERAND** Lucette, **TUFUOR** Owusu, **VARIERAS** Floriane, **WERLEN** Jean, **WIEDER** Christelle, **ZIELINSKI** Carole, **ZORN** Caroline, **ZOURGUI** Nadia



Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 19f à l'ordre du jour : Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg – Amendement 6 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 11 voix

Contre : 40 voix + 2

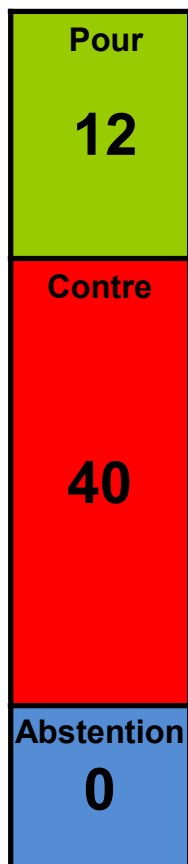
+ 2 voix : M. Antoine NEUMANN, qui détenait la procuration de Mme Marie-Françoise HAMARD, a rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 1 voix

19f. Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg - Amendement 6 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».



19g. Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg - Amendement 7 déposé par le groupe « Faire ensemble Strasbourg ».



BARRIERE Caroline, **BREITMAN** Rebecca, **FONTANEL** Alain, **GEISSMANN** Céline, **JAKUBOWICZ** Pierre, **KOHLER** Christel, **MASTELLI** Dominique, **MATT** Nicolas, **MAURER** Jean-Philippe, **MAYIMA** Jamila, **RICHARDOT** Anne-Pernelle, **TRAUTMANN** Catherine

AGHA BABAEI Syamak, **ARBEIT** Adrien, **BARSEGHIAN** Jeanne, **BEN ANNOU** Khadija, **BERTHOLLE** Véronique, **BRASSAC** Christian, **BROLLY** Suzanne, **DREYSSE** Marie-Dominique, **DRICI** Salem, **DUBOIS** Antoine, **DUPRESSOIR** Sophie, **FELTZ** Alexandre, **GONDREXON** Etienne, **HAMARD** Marie-Françoise, **HERRY** Jonathan, **HOFFSESS** Marc, **JUND** Alain, **KOSMAN** Aurélie, **LAFAY** Marina, **LIBSIG** Guillaume, **LOUBARDI** Hamid, **MISTLER** Anne, **NEUMANN** Antoine, **OULDJI** Soraya, **OZENNE** Pierre, **PAOLONE** Carmen, **PARISOT** Sophie, **POLESI** Hervé, **RAMDANE** Abdelkarim, **SCHAETZEL** Françoise, **SCHOEPFF** Patrice, **SOULET** Benjamin, **TISSERAND** Lucette, **TUFUOR** Owusu, **VARIERAS** Floriane, **WERLEN** Jean, **WIEDER** Christelle, **ZIELINSKI** Carole, **ZORN** Caroline, **ZOURGUI** Nadia

Point 19h à l'ordre du jour : Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 39 voix + 3

+ 3 voix : MM. Alexandre FELTZ, Marc HOFFSESS et Abdelkarim RAMDANE ont voté CONTRE alors qu'ils souhaitaient voter POUR.

Contre : 15 voix - 3

- 3 voix : MM. Alexandre FELTZ, Marc HOFFSESS et Abdelkarim RAMDANE ont voté CONTRE alors qu'ils souhaitaient voter POUR.

Abstention : 5 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023 - Point n°19

19h. Observatoire indépendant de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg.

Pour 39	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre 15	BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine
Abstention 5	BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya

Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 20 à l'ordre du jour : Création d'une commission du Domaine public, instance de dialogue, de médiation et de suivi d'une politique des espaces publics partagés et apaisés, et désignation de représentants de la Ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 1

+ 1 voix : Mme Soraya OULDJI a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 5 voix

Abstention : 0 voix

Création d'une commission du Domaine public, instance de dialogue, de médiation et de suivi d'une politique des espaces publics partagés et apaisés, et désignation de représentants de la Ville de Strasbourg.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

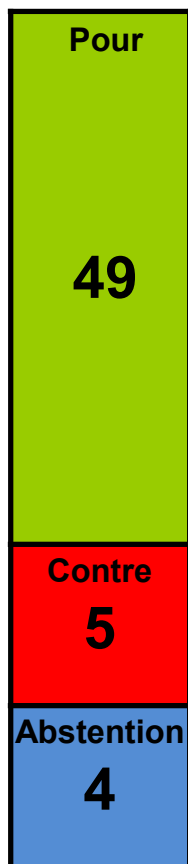
5

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya

Abstention

0

Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

5

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliyya

Abstention

4

BARRIERE Caroline, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 22 à l'ordre du jour : Approbation d'une convention de mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 48 voix + 1

+ 1 voix : Mme Khadija BEN ANNOU a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 5 voix

Abstention : 0 voix

Approbation d'une convention de mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif de Strasbourg.

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

5

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya

Abstention

0

Tranquillité publique : prévention des conflits et incivilités sur l'espace public - mise en place d'un dispositif de médiation. Conclusion d'un marché annuel de prestation et adhésion à l'association France Médiation.

Pour

51

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

2

RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Travaux de restructuration du bâtiment la Laiterie situé rue du Hohwald à Strasbourg.

Pour

52

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

3

GEISSMANN Céline, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine



Conseil municipal du 10 mai 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 37 à l'ordre du jour : Partenariat entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole, la Chambre d'agriculture Alsace et Bio en Grand Est 2021-2026 : résultats intermédiaires 2021-2022 et adoption du plan d'actions 2023-2024.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 1

+ 1 voix : Mme Caroline ZORN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Partenariat entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole, la Chambre d'agriculture Alsace et Bio en Grand Est 2021-2026 : résultats intermédiaires 2021-2022 et adoption du plan d'actions 2023-2024.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023 - Point n°40

Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

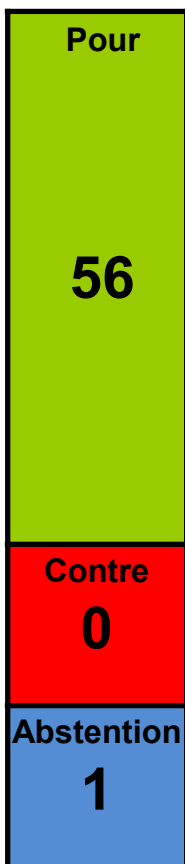
Contre

0

Abstention

0

"Strasbourg Capitale de Noël" - passation d'un marché public pour la mise à disposition et la gestion de contenants réutilisables.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

GEISSMANN Céline

Point 43 à l'ordre du jour : Motion présentée par M. Alain FONTANEL - Strasbourg s'engage pour préserver la mémoire d'Oradour-sur-Glane.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 2

+ 1 voix : M. Hamid LOUBARDI a voté CONTRE alors qu'il souhaitait voter POUR.

+ 1 voix : Mme Marina LAFAY a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 1 voix - 1

- 1 voix : M. Hamid LOUBARDI a voté CONTRE alors qu'il souhaitait voter POUR.

Abstention : 0 voix

Motion présentée par M. Alain FONTANEL - Strasbourg s'engage pour préserver la mémoire d'Oradour-sur-Glane.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

1

LOUBARDI Hamid

Abstention

0

Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Stationnement : soutenir d'urgence celles et ceux qui aident, celles et ceux qui travaillent et celles et ceux qui contribuent à la transition écologique.

Pour 9	BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe
Contre 37	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia
Abstention 5	BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya